

Budget primitif de la commune de LE PASSAGE : note de présentation synthétique – Année 2024

COMMUNE DE LE PASSAGE : 977 habitants - Membre de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*
- IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif*

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 19 mars 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région et de l'Etat, chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 716 317.66 € dont le résultat reporté de 2023 d'un montant de 93 661.13 €. Elles correspondent principalement aux sommes encaissées au titre :

- des prestations fournies à la population, (cantine, centres de loisirs, redevance d'occupation du domaine public, concessions dans les cimetières) : 61.900 €
- aux impôts locaux : 300 793 €
- aux dotations versées par l'Etat, et diverses subventions : 145 192.53 €
- à la dotation de solidarité communautaire : 43 835 €
- à la dotation droit de mutation : 35 800 €
- au revenu des immeubles : 34 136 €.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 716 317.66 €. Elles sont constituées principalement par

- les salaires du personnel municipal : 256 700 €
- l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien de la voirie communale, les achats de matières premières et de fournitures pour la cantine scolaire, les prestations de services effectuées, les maintenances : 264 807.13 €
- les autres charges (subventions versées aux associations, indemnité des élus, participation au service d'incendie) : 62 550 €
- les intérêts des emprunts à payer : 36 000 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'auto-financement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :

- Les impôts locaux : pour 2024 il est prévu : 300 793 €.
- Les dotations versées par l'Etat dont la DGF (dotation globale de fonctionnement) 72 478 €, diverses dotations et compensation pour 70 714.63 €.



- La dotation de solidarité communautaire versée par la communauté de communes Les Vals du Dauphiné : 43 835 €.
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires cantine et garderie, location de la salle des fêtes, location des appartements communaux et locaux commerciaux) 34 136 €.

b) Les principales dépenses et recettes 2024 de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011-Dépenses courantes	264 807.13	002-Excédent brut reporté	93 661.13
		013-Atténuations de charges	500,00
012-Dépenses de personnel	256 700.00	70-Recettes des services	61 900.00
65- Autres dépenses de gestion courante	62 550,00	73-Impôts et taxes	380 428.00
66-Dépenses financières	36 000,00	74-Dotations et participations	145 192,00
67-Charges spécifique	5 000.00	75-Autres recettes de gestion courante	34 636,00
042-Charges (écritures d'ordre entre sections)	5 328,00	77-Produits exceptionnels	
023-Virement à la section d'investissement	85 932.53	042-Produits (écriture d'ordre entre section)	
Total général	716 317.66	Total général	716 317.66

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 demeurent inchangés – les bases d'impositions progressant de 3.9 % :

- . Taxe d'habitation : 9.14 %
- . Taxe foncière sur le bâti : 33.80 %
- . Taxe foncière sur le non bâti : 53.54 %

Soit, en dessous des moyennes départementales, régionales et nationales pour les communes de même strate.
Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 300 793 Euros

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 145 192 €.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
020-Solde d'investissement reporté		001 - Solde d'investissement reporté	77 548,55
16-Emprunts et dettes assimilées	102 100,00	10222-FCTVA	26 409,92
21 - Bâtiments publics	88 806,00	10226-taxe d'aménagement	20 907,00
21-Réseaux	5 866,00	1068-excédent de fonctionnement	100.000,00
21-Matériel informatique	4.000,00	040-Opération d'ordre entre section	5 328,00
2046 Attribution de compensation d'inv	194.00	021 -virement de la section fonctionnement	85 932,53
		1641-emprunt	200 000,00
Total	200 966,00	Total	516 126,00
Reste à réaliser 2023	1 292 100,00	Reste à réaliser 2023	976 940,00
Total général	1 493 066,00	Total général	1 493 066,00



c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- Classe 4 étude et création d'une issue de secours
- Travaux pour la création d'un escalier menant dans les combles de l'église
- Mise en place d'un chauffage dans l'église
- Changement du copieur de la mairie et achat d'un ordinateur portable pour la mairie

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 716 317.66 € (dont excédent de fonctionnement 2022 reporté 93 661.13 €)

Recettes et dépenses d'investissement : 1 493 066.00 € (dont excédent d'investissement 2022 reporté 77 548.55 €)

TOTAL GENERAL : 2 209 383.66 €



b) Etat de la dette

ETAT DE LA DETTE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Parti-débit des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
164 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 330 651,39									
1641 Emprunts en euros (total)					1 330 651,39									
000001825714	CIRCA CENTRE EST	04/07/2015	04/07/2013	15/10/2015	150 000,00	F		1,400	1,400		T	P	O	A-1
000000396127	AGRICOLE SUD RHONE ALPES	19/06/2010	09/09/2010	18/11/2010	80 000,00	F		3,520	3,520		T	P	O	A-1
00000502832	AGRICOLE SUD RHONE ALPES	25/03/2011		30/09/2011	30 000,00	F		3,670	3,670		S	P	O	A-1
00001437820	AGRICOLE SUD RHONE ALPES	12/10/2017	12/10/2017	12/04/2018	300 000,00	F		1,100	1,100		S	P	O	A-1
102780737000020	MUTUEL CREDIT RHONE ALPES	21/10/2023	25/11/2023	30/11/2023	150 000,00	F		4,300	4,300		T	P	O	A-1
102780737000020	MUTUEL CREDIT RHONE ALPES	21/10/2023	14/12/2023	31/12/2023	400 000,00	F		4,300	4,300		T	C	O	A-1
971331113825	AGRICOLE SUD RHONE ALPES	24/03/2016	24/03/2016	29/06/2016	220 651,39	F		1,250	1,250		T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

Le Maire,
Laurent MICHEL
Le 22 mars 2024

